Projet d'installation agrivoltaïque à Gancourt-Saint-Étienne

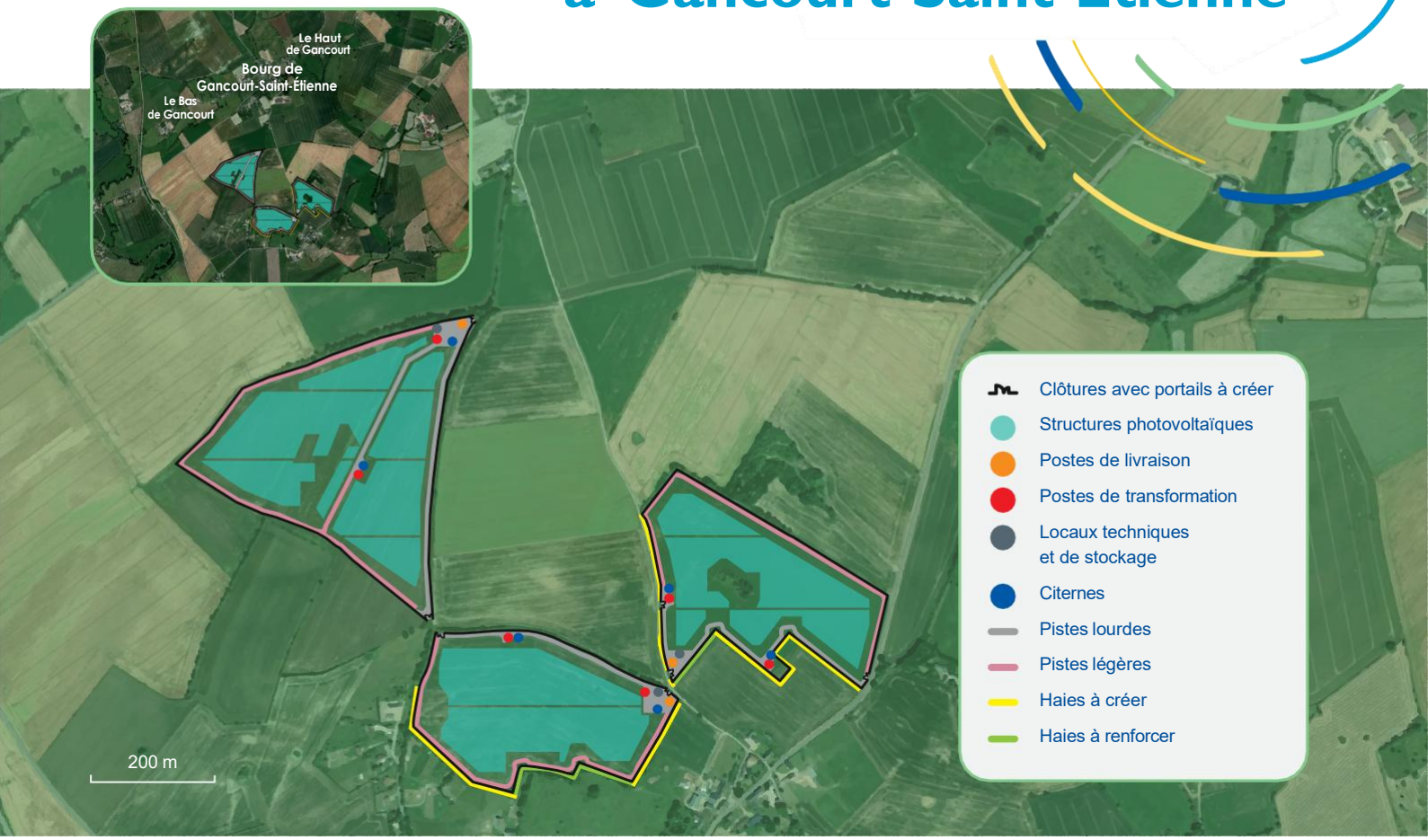

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE

LE CONTEXTE DU PROJET

Le projet agrivoltaïque est implanté sur des parcelles exploitées en production de fourrage par Rémi Bril, actuel exploitant.

La reprise des parcelles est prévue par Carlo de Araujo, jeune agriculteur de 25 ans, qui va s'installer en tant qu'éleveur ovin. Du pâturage tournant sera mis en place sur les parcelles.

« *Chez Photosol, nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et les riverains permet de construire un vrai dialogue autour du projet, de manière complète et partagée. Cela nous permet de l'adapter au plus près des sensibilités et des intérêts de chacun.* »

Julie Quentel, directrice de la concertation

LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

21 GWh de production annuelle, soit l'équivalent de la consommation de **9 500 personnes** Soit environ un tiers de la population de la Communauté de Communes des Quatre Rivières en Bray

Environ **10 200 tonnes** de CO_2 évitées sur un an*

17,4 MWc de puissance installée

31,7 ha de surface clôturée

dont **≈ 5,3 ha** de surface projetée de panneaux

* Source RTE

Photosol
Unissons nos énergies

UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

Une concertation le plus en amont du projet avec les riverains pour assurer la meilleure intégration du parc dans le territoire :

- Une installation sur un terrain évitant les forts enjeux écologiques.
- Un projet intégré dans son paysage avec plantation de haies composées d'essences locales.
- Le développement des exploitations et de l'activité agricole locale.
- Pour les habitants de Gancourt-Saint-Étienne, la mise en place d'un financement participatif offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

RETOMBÉES FISCALES

Taxes locales annuelles (IFER, CET et TF*)

Pour la commune de Gancourt-Saint-Étienne	≈ 38 900 €
Pour la communauté de communes des Quatre Rivières en Bray	≈ 1 800 €
Pour le département de la Seine-Maritime	≈ 24 900 €

* Estimations au 01/11/2026

LES PROCHAINES ÉTAPES

Si le permis de construire est accordé

2026 : Dépôt du permis de construire

2026 - 2027 : Instruction du permis de construire et décision motivée de la CDPENAF sur le permis de construire

2028 : Décision motivée du préfet sur le permis de construire

2030 : Début de la construction

2031 : Mise en service du parc



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !
concertation-gancourt@photosol.fr
Pour en savoir plus : **www.photosol.fr**